

## MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS PROVINCE DE QUÉBEC

## **AVIS PUBLIC**

Est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, de l'entrée en vigueur du Règlement numéro 680 décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de voirie et un emprunt de 1 890 575 \$ pour en payer le coût adopté lors de l'assemblée extraordinaire du 6 avril 2019.

Ce règlement entre en vigueur, pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 821 302 \$, ce 8 mai 2019, jour de l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et ce, conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON CE 14 MAI 2019

Liane Boisvert

Directrice générale et secrétaire-trésorière